



La CGT
des établissements
d'Enseignement supérieur
et de Recherche

*Pour un Service public national
d'Enseignement supérieur et de Recherche,
laïque, démocratique et émancipateur*

Communiqué

Plateforme nationale pour accéder aux masters : Respecter les principes, accorder d'urgence les moyens nécessaires

19 juillet 2022

Malencontreusement oubliée parmi les organisations syndicales invitées à une multilatérale le 5 juillet sur le sujet, la CGT FERC Sup a finalement pu rencontrer le 18 juillet, en bilatérale, Christophe Bréchet, le conseiller « Formation » de la ministre de l'ESR.

S'il ne fait pas de doute que l'actuelle procédure d'inscription en Master est insatisfaisante, compliquée, longue et inefficace, pour les étudiant·es comme pour les personnels, la volonté du ministère de mettre en place une plateforme de candidatures en M1 laisse pointer de sérieuses interrogations et de potentiels dangers que les errances de Parcoursup n'aident pas à minimiser.

Selon le ministère, l'outil envisagé permettrait d'améliorer le service rendu aux étudiant·es et les conditions de travail des personnels. Il permettrait de libérer les places disponibles dès le 15 juillet, permettant ainsi de les proposer aux autres candidats. Car il n'y aurait pas de pénurie, avec 197 000 places de Master (formations publiques exclusivement) référencées dans la plateforme pour 145 000 diplômé·es de L3 et 156 000 inscrit·es en M1 en 2021/2022.

Pour la CGT FERC Sup, il s'agit d'abord de garantir l'égal accès de tous et toutes à l'enseignement supérieur, conformément à l'article 13 du préambule de la constitution de 1946. Chaque étudiante et étudiant ayant obtenu une Licence doit donc pouvoir s'inscrire, de droit, dans le Master de son choix, de même que tout bachelier·ère doit pouvoir choisir sa formation de 1er cycle. L'État a le devoir d'adapter les moyens aux besoins de formations et non de considérer les étudiant·es comme des variables d'ajustement à la réduction des moyens de l'ESR.

Nous avons également rappelé que la CGT a été la seule organisation à ne pas signer, fin 2016, le protocole d'accord relatif au diplôme national de Master. Pour notre organisation, cet accord ne faisait qu'officialiser la sélection sur dossier pour l'entrée dans tous les Masters. Nous avons dénoncé que le « droit à la poursuite d'études », que le ministère s'engageait en 2016 à mettre en œuvre, ne serait pas ou peu mis en œuvre dans la réalité.

Enfin, nous avons relevé les nombreux témoignages évoquant le non-financement des 4000 places supplémentaires annoncées en 2021. Les chiffres du ministère sont trompeurs car ils cumulent les places en M1 et M2, confirmant hélas la pénurie des places en master et le manque criant de moyens de l'enseignement supérieur.

Cette réalité hélas n'est pas fongible dans le monde virtuel des plateformes numériques !

Contact presse : Frédérique Bey, Jean-Marc Nicolas

<https://cgt.fercsup.net/cgt-ferc-sup/qui-sommes-nous/>

